

INSTRUCTIONS DE COURSE

**Championnat Départemental du Finistère
Club nautique de Plouguerneau
5B
Dimanche 13 octobre
Plouguerneau**

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé **sous le chapiteau côté est de la Maison de la Mer**.
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.cn-plouguerneau.com> ils **pourrons aussi pour les documents jury être vus avec le lien ci-dessous**

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20D%C3%A9partemental%20du%20Finist%C3%A8re%202024>

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **devant le Club Nautique**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses :

Date	Classe
13 octobre 2024	Toutes classes

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement
13 octobre 2024	12h

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal **d'avertissement sur le bateau comité**.

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h**.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

<u>CLASSES</u>	<u>PAVILLONS</u>	
Intersérie catamaran	Flamme "Marteloded"	
Intersérie dériveur	Pavillon blanc 470	
Optimist « école »	Pavillon Caravelle (rouge sigle blanc)	
Optimist	Pavillon optimist (blanc sigle bleu)	
Open skiff	Pavillon blanc 470	
Raceboard	Pavillon Raceboard	
Tahé 293 D	Pavillon Raceboard	
PAV (windsurf moins de 5.8m ²)	Pavillon ILCA (jaune sigle rouge)	

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer **sont affichés sur le tableau situé sur le bateau Comité départ.**

8.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9. MARQUES

9.1

Rond jaune : optimist, openskiff, IND dériveur, T293D, Raceboard, Pav

Parcours 1, 2 et 3

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bateau Comité départ et bateau viseur	Bouées N°1, N°2, N°3, N°4 : Cylindriques Blanche	Néant	Bouée jaune arborant un Pavillon Bleu et le Bateau Comité arrivée

Rond Jaune : INC catamaran

Parcours 1, 2 et 3

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours et de dégagement</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bateau Comité départ et la bouée tétraédrique jaune	Bouée 1, 2, 3 : bouée cylindrique orange	[Néant]	Bouée arborant un Pavillon Bleu et le Bateau Comité

Rond Bleu

Parcours 1 et 2

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Bouée de dégagement</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bateau Comité départ et la bouée tétraédrique jaune	Bouée 1 et 2 : bouée cylindrique orange	[Néant]	Bateau Comité départ et la bouée tétraédrique jaune

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la marque de la part de l'extrémité bâbord (Viseur)**

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

14. SYSTEME DE PENALITE

14.2 : L'annexe P s'applique comme suit :

14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique a toute pénalité après la première.

14.3 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation de la part des coureurs (Ceci modifie la RCV60.1(b)).

14.4 L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation modification de la RCV 62.1 a ou demande de réouverture en modification de la RCV 66 ou appel modification de la RCV 70.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes classes	25 mn	60mn

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé **côté sud du club**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

16.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans la salle dont l'entrée se trouve dans le hall d'accueil du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée. **Il est possible de consulter l'ensemble des documents jury avec le lien suivant**

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20D%C3%A9partemental%20du%20Finist%C3%A8re%202024>

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio

16.7 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

16.8 Instruction immédiate :

Avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations ; dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies

17. CLASSEMENT

17.1 **1 courses** doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Pour toutes les classes sauf l'intersérie catamaran quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

(b) Pour toute la classe intersérie catamaran quand **4** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 L'émargement se fera selon les modalités suivantes :

Le jour de l'épreuve, la confirmation d'inscription vaut pour émargement départ

Un émargement par le coureur ou un membre d'équipage et non un coach ou un parent est obligatoire au retour à terre.

En cas de non émargement retour, le bateau qui n'a pas émargé avant l'heure limite sera pénalisé de 10% du nombre d'inscrits de son groupe de classement à la dernière course du jour qu'il a courue et qu'il aura finie.

Ces pénalités s'appliqueront sans instruction et seront calculées selon les modalités de la RCV 44.3. Ceci modifie la RCV 63.1.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Sans objet

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés

Par une **flamme Jaune pour le rond jaune**

Par une **flamme Rose pour le rond rose**

Par un pavillon jaune JURY

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS *[DP]*

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

25. PRIX

Des prix seront distribués selon le règlement sportif départemental

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Balcon Jean Marie
Denis Prigent

Président du jury : Laurent Rémy
Assesseur Jury : Olivier Gaches

Tanguy Ales
Commissaires aux résultats : Maryse Hillion
Geneviève Hall

Zone de Course

